



D.2016.07.06.09.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

9. COMMUNICATION

9.11- Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo, Tisséo-EPIC et l'association des Etoiles et des Ailes organisatrice du « Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes ». Approbation et autorisation de signer la convention

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Le « Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes » se tiendra le 25 septembre 2016 sur le site de l'Aéroport de Franczal.

Dans ce cadre, la spécificité de la manifestation et les volumes de spectateurs attendus (entre 10000 et 25000 personnes) ont favorisé la mise en place d'un périmètre de sécurité, d'un plan de circulation adaptés et uniquement accessible via des navettes de transports publics depuis des parcs relais provisoires et la station de métro Basso Cambo.

Les organisateurs ont sollicité le SMTC-Tissé et Tisséo-EPIC pour assurer la mise en place du dispositif navettes sur cette journée. Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

I - ENGAGEMENTS DU SMTC-TISSEO

1. Dispositif navettes exceptionnel **13 588,50€ HT / 14 947,35 € TTC** **(hors coût kilomètres supplémentaires)**

Le SMTC-Tissé s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes » suivant mis en œuvre par TISSEO-EPIC :

Itinéraires :

Parcours Navettes 1 : Station de Métro BASSO CAMBO – Aéroport de Toulouse Franczal

Horaires : 8H30 – 19H30

Fréquence : 15 minutes

Parcours Navettes 2 : Centre Commercial de Carrefour Portet - Aéroport de Toulouse Franczal

Horaires : 8H30 – 19H30

Fréquence : 7 minutes

Ressources (parcours 1 et 2) : 10 bus, 20 conducteurs et 2 encadrants.

2- Diffusion d'annonce sonore / Réseau Métro Tisséo **COUT NUL**

Une annonce sonore assurant la promotion de l'événement sera diffusée dans les stations de métro des lignes A et B du 12 au 25 septembre 2016.

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à assurer la réalisation du spot audio avant le 2 septembre 2016 et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

II – ENGAGEMENTS DE TISSEO-EPIC

Tissé-EPIC s'engage à assurer la mise en place du dispositif « navettes » tel que défini à l'article I-1 ci-avant, et pris en charge par le SMTC-Tissé.

III – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 2 septembre 2016 et prendre à sa charge les frais liés aux duplications des annonces.
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo-EPIC et du SMTC-Tisséo sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation,
- Assurer l'insertion d'une page de publicité SMTC-Tisséo dans le programme officiel de la manifestation,
- Mettre à la disposition du SMTC-Tisséo un stand sur le village exposant, une tente de 25 m2, 12 Accès parking VIP ainsi que 12 badges personnalisés,
- Fournir 100 invitations (entrée générale) pour le SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC.

*
* *

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

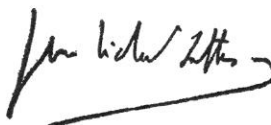
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association des Etoiles et des Ailes et Tisséo-EPIC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES

CONVENTION

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet, par délibération n° 2016.07.06.09.11 du 6 Juillet 2016,

Ci-après désigné par les termes « SMTC-TISSEO »

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TISSEO, sis 4 impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1, et représenté par son Directeur Général Monsieur Gilles SOUYRIS dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné par les termes « TISSEO-EPIC »

L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES déclarée auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne sous le numéro W313014003, ayant son siège à Blagnac (31706), Mairie de Blagnac, Place Jean-Louis Puig, représentée par sa Présidente, Madame Catherine GAY.

Ci-après dénommée « ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le « Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes » se tiendra le 25 septembre 2016 sur le site de l'Aéroport de Francazal.

Dans ce cadre, la spécificité de la manifestation et les volumes de spectateurs attendus (entre 10000 et 25000 personnes) ont favorisé la mise en place d'un périmètre de sécurité, d'un plan de circulation adaptés et uniquement accessible via des navettes de transports publics depuis des parcs relais provisoires et la station de métro Basso Cambo.

Les organisateurs ont sollicité le SMTC-Tissé et Tisséo-EPIC pour assurer la mise en place du dispositif navettes sur cette journée.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160711-20160706-9-11D- DE Date de télétransmission : 11/07/2016 Date de réception préfecture : 11/07/2016

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

L'objectif lié à l'organisation des navettes est d'assurer l'accès des spectateurs à la manifestation de la manière la plus fluide possible et dans des conditions de sécurité vérifiées.

Une étude a été réalisée par les services du SMTC-Tissé et par ceux de Tisséo-EPIC afin d'élaborer une proposition technique optimisée en moyens. La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un service de navettes afin d'assurer l'accès au Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes et les engagements de chaque partie.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DU SMTC-TISSEO

1. Dispositif navettes exceptionnel

Le SMTC-Tissé s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes » suivant mis en œuvre par TISSEO-EPIC :

Itinéraires :

- Parcours Navettes 1 : Station de Métro BASSO CAMBO – Aéroport de Toulouse Franczal

Horaires : 8H30 – 19H30

Fréquence : 15 minutes

- Parcours Navettes 2 : Centre Commercial de Carrefour Portet - Aéroport de Toulouse Franczal

Horaires : 8H30 – 19H30

Fréquence : 7 minutes

Ressources (parcours 1 et 2) : 10 bus, 20 conducteurs et 2 encadrants.

Le coût de la mise en place du dispositif « navettes » est arrêté à la somme de **13 588,50€ H.T.** (Treize mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes hors taxes), soit **14 947,35 € TTC** (Quatorze mille neuf cent quarante-sept et trente-cinq centimes toutes taxes comprises) – hors coût kilomètres supplémentaires.

2- Diffusion d'annonce sonore / Réseau Métro Tisséo

Une annonce sonore assurant la promotion de l'événement sera diffusée dans les stations de métro des lignes A et B du 12 au 25 septembre 2016.

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

ARTICLE III – ENGAGEMENTS DE TISSEO-EPIC

TISSEO-EPIC s'engage à assurer la mise en place du dispositif navettes exceptionnel tel que défini à l'article II-1 ci-avant, et pris en charge financièrement par le SMTC-Tissé.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160711-20160706-9-11D- DE Date de télétransmission : 11/07/2016 Date de réception préfecture : 11/07/2016

ARTICLE IV – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 2 septembre 2016 et prendre à sa charge les frais liés aux duplications des annonces.
- Assurer la visibilité des logos Tisséo-EPIC et SMTC-Tisséo sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation,
- Assurer l'insertion d'une page de publicité SMTC-Tisséo dans le programme officiel de la manifestation,
- Mettre à la disposition du SMTC-Tisséo un stand sur le village exposant, une tente de 25 m2, 12 Accès parking VIP ainsi que 12 badges personnalisés,
- Fournir 100 invitations (entrée générale) pour le SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC.

ARTICLE V – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation du Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 25 septembre 2016 (minuit) ou cas de résiliation prévu à l'article VI.

ARTICLE VI – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée de plein droit par chacune des parties en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations contractuelles ou en cas d'annulation de la manifestation.

ARTICLE VII – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour le SMTC-Tisséo
Le Président,

Pour l'Association des Etoiles et des Ailes,
La Présidente,

Pour Tisséo-EPIC,
Le Directeur Général

Jean-Michel LATTES

Catherine GAY

Gilles SOUYRIS

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160711-20160706-9-11D- DE Date de télétransmission : 11/07/2016 Date de réception préfecture : 11/07/2016
